



**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**  
Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

10 mars 2020

Notre référence : 1908 248

**OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des infractions.***

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 août 2019, qui visait à obtenir le nombre de contraventions pour « talonnage » qui ont été données au cours des 12 derniers mois pour l'ensemble du Québec.

Nous vous informons qu'il y a eu un total de 693 constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en vertu de l'article 335 du *Code de la sécurité routière* (suivre un autre véhicule à distance prudente et raisonnable) au cours de l'année 2019.

Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels